Université
Jean Monnet
Saint-Étienne

Conseil d'administration

21 octore 2026- Consultation électronique

ACTE ADMINISTRATIF 62/2026	Demande d'accréditation : Diplôme d'Etat d'Infirmier

Vu les articles L712-4 à L712-6 et en particulier l'article L712-6-1 du code de l'éducation
Vu l'article L613-1 du code de l'éducation
Vu l'article L719-7 du code de l'éducation
Vu le décret n°2024-1155 du 4 décembre 2024 portant création de l'Université Jean Monnet et approbation de ses statuts, en tant qu'établissement public expérimental,
Considérant la consultation électronique du Conseil Académique plénier organisé le 29 septembre 2026 sur la demande d'accréditation du Diplôme d'Etat d'Infirmier-référentiel 2026
Vu l'avis rendu par le Conseil Académique consulté par voie électronique le 29 septembre 2026
Considérant la consultation électronique du Conseil d'administration plénier organisé le 21 octobre 2026 sur la demande d'accréditation du Diplôme d'Etat d'Infirmier-référentiel 2026

Le Conseil d'administration approuve la demande d'accréditation du Diplôme d'Etat d'Infirmier, référentiel 2026.

A Saint Etienne le 22 octobre 2026
Le Président du Conseil d'Administration,
Le Président de l'Université Jean Monnet

Florent PIGEON

UNIVERSITE SAINT ETIENNE JEAN MONNET

POUR : 24	CONTRE : 0	ABST : 0